



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 20 décembre 2017

Comité Technique Local du 18 décembre :

Compte-rendu

A l'ordre du jour de ce CTL, dernier de l'année, les suppressions d'emploi pour 2018. Seul **FO** siégeait à ce CTL. Sa participation était motivée par les raisons invoquées dans les propos liminaires.

La direction a indiqué la méthode utilisée pour réaliser l'exercice et parvenir à supprimer 23 emplois. Pour rappel la création du service Recettes non fiscales (RNF) à compétence supra départementale est autofinancée sur les effectifs du Calvados, d'où l'affichage trompeur de seulement 9 suppressions d'emplois nettes. Petite précision, les départements qui perdent cette mission ont bel et bien des suppressions d'emplois supplémentaires. Il n'y a pas de transferts d'emplois d'un département à l'autre. La création du pôle RNF va donc impacter fortement tous les services de direction qui vont devoir "cotiser". Il y a fort à parier que des changements d'office de services vont s'opérer.

Le directeur a indiqué que ses services avaient regardé les charges de chaque poste et leurs spécificités pour cibler les suppressions d'emplois, en incluant les restructurations 2018. Ce à quoi **Les représentants FO-DGFIP** lui ont fait observer que les charges des postes n'étaient pas toujours comparables en fonction des collectivités, de la situation géographique et du tissu économique et ils ont dénoncé la méthode purement mathématique.

Les représentants FO-DGFIP ont ensuite déroulé leurs questions et demandé des éclaircissements en suivant le document de travail sur l'évolution des emplois 2018.

Les représentants FO-DGFIP ont tout d'abord fait part de leur étonnement suite au recalibrage du service Liaisons Rémunérations qui se traduit par le prélèvement d'un emploi de cadre C alors que dans le même temps un agent C du service de la comptabilité a été éjecté d'office et envoyé au service liaisons rémunérations. Le directeur s'est retranché derrière une problématique RH, ce qui a suscité une forte objection du responsable RH indiquant qu'il s'agissait d'une décision du pôle GP.

Ils ont ensuite demandé quels étaient les changements à prévoir dans l'organigramme de la direction après la suppression d'un emploi d'AFiPA. Pour mémoire, en 2017, la direction avait déjà eu une suppression d'emploi d'AFiPA. Selon la direction, les deux AFiPA étant toujours sur leur poste, il n'y pas de changement à prévoir. **Les représentants FO-DGFIP** ont pointé ce sujet car il est révélateur du délitement de notre direction depuis son déclassement en direction départementale, et ne se réjouissent pas comme le pensait le directeur de voir les emplois d'encadrement disparaître.

Les représentants FO-DGFIP se sont interrogés sur le sort du comptable de Courseulles qui devient IDIV Administratif. Le directeur a indiqué qu'il assurerait l'intérim de la Trésorerie d'Hérouville Saint-Clair jusqu'en février.

"La répartition des suppressions d'emplois est une nouvelle fois guidée" selon le directeur "par la volonté de préserver les postes les plus fragiles et les plus chargés". **Les représentants FO-DGFIP** lui ont donc exprimé leur étonnement de voir le poste de Cabourg ponctionné d'un emploi alors qu'il justifiait l'an dernier la fusion Cabourg-Dives par la nécessité de se recentrer autour d'équipes plus étoffées. Ils ont également fait remarquer que suite à la fusion le poste avait été sérieusement affecté par des vacances d'effectifs. Comment comprendre alors que maintenant que l'équipe a été enfin confortée l'on vienne supprimer un emploi? Dans le même

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

chapitre du document présenté au CTL, on peut lire aussi que "Les suppressions d'emplois portent donc prioritairement sur les postes présentant le ratio charges/emplois le plus favorable". Les collègues d'Isigny apprécieront, eux qui souffraient d'une vacance de B, voient les charges du Molay Littry arriver avec un seul agent sur les trois et se voient amputés d'un emploi de C. **Les représentants FO-DGFIP** ont relevé qu'à ce sujet lors de la seconde convocation du CTL le matin même sur les restructurations 2018, aucun transfert d'emploi n'était prévu suite au transfert de gestion de l'EHPAD d'Isigny alors que Troarn, victime du même transfert de gestion perdait un emploi C. Le directeur a bien tenté de convaincre **les représentants FO-DGFIP** en essayant de les amener à dire où prendre les emplois. **Les représentants FO-DGFIP** lui ont fait observer qu'il était hors de question de cogérer les suppressions d'emplois avec la direction et que leur rôle s'arrêtait à la simple dénonciation des absurdités de l'exercice.

En direction, La suppression d'un emploi de cadre B est également proposée. **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé où cet emploi serait prélevé. La direction a indiqué qu'elle ne savait pas encore. Cela indique bien qu'il faut supprimer pour supprimer et qu'il n'y a pas de réelle justification pour le faire.

Les représentants FO-DGFIP ont ensuite fait part de leur incompréhension en voyant que deux emplois de catégorie B seront prélevés sur l'équipe départementale de renfort. Est-ce bien le moment quand les restructurations font apparaître des manques cruels en personnel qui viennent les fragiliser au mauvais moment. Le directeur justifie là encore par un ration mathématique sa décision.

Les représentants FO-DGFIP ont encore relevé l'opportunisme de la direction qui annonce qu'un emploi de catégorie B est respectivement prélevé dans le SIE de Lisieux, le SIP-SIE de Vire (partie SIE) et le SIP-SIE de Falaise (partie SIE). Pour le premier, un départ en retraite est annoncé, pour le second, l'emploi est vacant et pour Falaise ce choix va porter à deux les surnombres. **Les représentants FO-DGFIP** ont fait observer qu'ils voyaient là se profiler les prochains projets destructeurs de la direction, la suppression du SIE de Falaise.

Concernant Livarot, **les représentants FO-DGFIP** ont dénoncé le prélèvement de deux emplois de C (l'un déjà vacant et l'autre fruit du transfert d'une chaise vide en provenance de Saint-pierre sur Dives) alors que la trésorerie va devoir absorber les missions de Saint-Pierre sur Dives. Ils se sont inquiétés de la pérennité du poste et ont indiqué au directeur que ce sursis n'était dû qu'à la difficulté de supprimer dans un même temps et sur un territoire proche trois trésoreries en une seule fois après l'échec de suppression en 2017 de Mézidon ou de Saint-Pierre.

Les représentants FO-DGFIP ont demandé comment serait calibrée la mission EHPAD à la Trésorerie du CHU. Réponse de la direction : 4 agents. Ils ont rappelé la nécessité de faire une montée en charge progressive afin de s'assurer que les agents aient le temps de se former. Ce transfert de gestion que **FO** dénonce depuis le début doit se faire dans le respect des agents, des ordonnateurs et des usagers.

Les représentants FO-DGFIP en CTL

TITULAIRES

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

SUPPLEANTS

Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR

EXPERT

Sophie BERTHELOT

N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu